



Plan de protection Satigny Tennis-Club



Version 1.0, 04 mai 2020

Responsable COVID-19 et coordonnées contact

Hervé Dupard

info@satignytc.ch

1. Mesures du Satigny Tennis-Club

1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

Mesures
La personne mandatée COVID-19 pour le Satigny Tennis-Club est Hervé Dupard Email : info@satignytc.ch Téléphone : 079 445 92 63
Le club inscrit la personne mandatée COVID-19 dans l'administration des membres de Swiss Tennis.

1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes:
<ul style="list-style-type: none">– Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés.– Les poubelles sont retirées ou fermées.– Le système d'eau potable est rincé avant d'être remis en service.

1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m² par personne ; pas de contact physique)

Mesures
Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie. Ceci est assuré par les mesures suivantes :
<ul style="list-style-type: none">– Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.– Un système de réservation des courts est disponible (voir aussi 1.5) via Plugin.
Satigny Tennis-Club recommande de jouer de préférence des simples, étant donné qu'il est difficile de respecter la distance de sécurité en double.
Le club détermine les lignes directrices permettant de réduire au minimum la rencontre des joueurs qui se succèdent sur les courts. Pour une réservation d'une heure, on joue en principe 55 minutes (par exemple 16h00 – 16h55).
Durant cette période, le Satigny Tennis-Club n'autorise pas les invités ou les non-membres . Seul l'accès aux membres du club est autorisé.

1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

Mesures
Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.
Les zones suivantes sont ouvertes : terrains de tennis, mur d'entraînement de tennis, WC.
Les vestiaires et les douches restent fermés.
Les règles prescrites par la Confédération pour la gastronomie font foi pour le ravitaillement et les restaurants. Les mesures suivantes sont applicables :
– Le club-house est fermé. Seul l'accès aux WC est autorisé.

1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

Mesures
Le traçage des éventuelles chaînes d'infection (Contact Tracing) est assuré par les mesures suivantes:
– La réservation à l'avance des courts est possible grâce au système Plugin.

1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

Mesures
Le Satigny Tennis-Club recommande aux Seniors (65+) de jouer durant les heures creuses, soit le matin, du lundi au vendredi, jusqu'à 11h00.

1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

Mesures
Les mesures de protection du Satigny Tennis-Club ont été communiquées le 09.05.2020 aux groupes cibles suivants, par mail à :
- Les membres du Satigny Tennis-Club qui sont les seuls à être autorisés à accéder aux courts.
L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le Satigny Tennis-Club. <u>En plus</u> , l'affiche de Swiss Tennis «Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée sur les courts de tennis.
Le plan de prévention du Satigny Tennis-Club est accessible sur le site www.satignytc.ch .

2. Mesures pour les joueurs de tennis

2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club :

Mesures
Par la réservation et la confirmation du court, le membre accepte les mesures de protection définies. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
- Lors de l'envoi du plan de prévention aux membres, il leur est demandé de confirmer que les mesures de protections seront appliquées.
Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
- Lors de l'envoi du plan de prévention aux membres, il leur est demandé de confirmer que les mesures de protections seront appliquées.

2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations

Mesures
Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
- Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter, surtout les mains, à la fin d'une partie.
- On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.
- Les joueurs n'échangent aucun objet.
- Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.
- Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, il est recommandé d'utiliser des balles neuves chaque fois qu'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.
- Chacun ramène ses détritux à la maison.

2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux

Mesures
Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
- Réservation via Plugin.
- Formulaire d'inscription avec les coordonnées personnelles de chaque membre.
- Maintien à jour d'un fichier avec adresse et numéro de téléphone de chaque membre.
- Les joueurs ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.

2.4 Eloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

Mesures
Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.
Il est recommandé d'éviter les transports publics dans la mesure du possible et favoriser la mobilité douce.

3. Mesures pour l'enseignement du tennis

3.1. Responsabilité

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club :

Mesures
Les professeurs de tennis sont responsables du respect des mesures de protection définies par le club dans le cadre des leçons de tennis et entre joueurs de tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes:
– Affiche "Comment nous protéger sur le court", rappel des règles, respect des distances.
– Chaque élève apportera son gel hydroalcoolique afin de se désinfecter les mains avant et après le cours (dans le cas où le club ne pourrait mettre à disposition un distributeur de gel hydroalcoolique).
– Chaque professeur aura un distributeur de gel hydroalcoolique, un masque et des lingettes désinfectantes.
– Groupes de 4 élèves par cours/terrain au maximum + le professeur.
– Les entraînements en groupes de plus de 2 joueurs de tennis plus un enseignant nécessitent l'autorisation explicite du comité du Satigny Tennis-Club.
– Cours adaptés aux nouvelles règles : 45 min de cours, un seul ramassage de balles de 5 minutes, désinfection du matériel par le professeur avant le cours suivant.
– 5/10 min de battement entre les cours pour éviter le croisement d'élèves.
– Chaque élève arrive pour l'heure de son cours (et pas plus de 5 min avant) et repart 5 min au plus tard après le cours (fin du ramassage de balles), aucun stationnement dans le club.
– Un élève malade ne sera pas accepté en cours, les parents devront rester vigilants.
– Le port du masque pourra être recommandé aux élèves et exigé pour ceux qui prennent les transports en commun.
– Désinfection des poignées de caddies de balles après chaque cours.
– Désinfection des raquettes après chaque cours dans le cas de prêts aux élèves. Il est toutefois préférable que chaque élève vienne avec sa raquette.
– Chacun apportera sa gourde d'eau.
– Chacun rapportera ses détritres chez lui.
– Nettoyage des terrains en fin de journée : organisation mise en place par les professeurs afin d'éviter qu'une multitude de mains touchent les balais.

3.2. Eloignement social et taille maximale des groupes

Eloignement social et taille maximale des groupes dans le cadre des leçons de tennis

Mesures
Le respect des consignes de 10 mètres carrés par personne, 2 mètres de distance et aucun contact physique est également assuré pendant les leçons de tennis :
<ul style="list-style-type: none">– Un maximum de 5 personnes par court est autorisé.
<ul style="list-style-type: none">– L'OFSPPO accorde la priorité à l'entraînement individuel devant l'entraînement en groupe. Swiss Tennis et Satigny Tennis-Club recommandent d'éviter les entraînements en groupe et de n'organiser que des leçons privées et semi-privées (max. 2 clients). Cela est valable en particulier pour les personnes de plus de 65 ans.
<ul style="list-style-type: none">– En cas d'entraînement par groupes, il faut adopter un modèle d'entraînement par stations (circuit) et ne pas organiser d'exercices de double.

3.3. Respect des règles d'hygiène

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club :

Mesures
Les professeurs de tennis respectent les mesures d'hygiène et mettent à la disposition de leurs clients une quantité suffisante de désinfectant.
Les poignées des paniers de balles et les autres matériels pédagogiques sont régulièrement désinfectés.

3.4. Entraînements annoncés

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club :

Mesures
Les entraînements doivent être annoncés dans le système de réservation (avec les coordonnées des joueurs de tennis). S'il y a plus de 2 participants, ils doivent être confirmés par le comité du club.

3.5. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club :

Mesures
Les clients ont été informés de toutes les règles de conduite de la manière suivante:
<ul style="list-style-type: none">- Par l'école de tennis « Tennis Actuel »

Annexes

Annexe
Mode d'emploi du système de réservation Plugin envoyé par mail aux membres.

Conclusion

Ce document a été établi par le Satigny Tennis-Club.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Personne mandatée COVID-19, Signature et date: _____